

Cahier de doléances du Tiers État du Grand et Petit Moloy (Saône-et-Loire)

Cahier des doléances de la communauté du Grand et Petit Moloy¹.

Vue la bonté qu'il a plu à Sa Majesté de permettre à ses sujets de luy exposer leurs sujets de doléances, plaintes et remontrances, les habitants de la communauté du Grand et Petit Moloy, paroisse de Saint-Léger-du-Bois, disent que ladite communauté étant trop surchargée d'impositions royales, c'est un fait que son imposition totale n'a jamais été payée sans frais, et il régnait tant de misères dans cette communauté que leur soupe ordinaire est une soupe à l'huile avec très peu de pain de seigle dont le son n'est pas séparé de la farine, d'orge, étant la moitié d'avoine, encore bien souvent point de pommes de terre, et bien souvent sans sel, parce que le prix étant de treize sols neuf deniers la livre, dans les villes, et quatorze sols dans les campagnes, étant si rude, que le pauvre n'en peut pins avoir du tout. Dans cinquante feux qui sont dans cette communauté, à peine s'en trouve-t-il sept qui peuvent vivre autrement c'est pourquoi cette communauté demande que les seigneurs et le clergé payent tous les impôts quelconques proportionnellement au tiers-état.

2. Ils demandent encore que tous les droits seigneuriaux soient supprimés et rachetables à la volonté de Sa Majesté ; ils demandent que la mainmorte soit aussi supprimée, parce que rien ne décourage plus le cultivateur elle empêche presque totalement les mariages et le commerce.

3. Ils demandent encore que les corvées le soient aussi, ou que lesdits seigneurs accordent dans leur prairie, qui était autrefois banale, ainsi que dans leurs autres preys et terres, le pacage de leurs habitants, comme anciennement ils en jouissaient. On doit concevoir combien ces corvées sont nuisibles aux habitants en ce que les seigneurs les demandent les jours propres au travail, et qui n'ont pour ainsi dire pour eux que les jours impropres au travail, c'est-à-dire à récolter.

4. Ils demandent encore qu'ils ne soient plus attachés aux moulins des seigneurs. C'est une charge réelle on paye régulièrement au-dessus de la mouture des moulins non sujets, et si on manque d'y aller, le meunier ne craint pas d'envoyer le sergent au pauvre sujet et luy fait beaucoup de frais.

5. Ils demandent aussi que les droits attachés aux charges d'huissiers priseurs soient supprimés parce qu'ils sont trop dispendieux. Bien souvent on ne trouve pas de quoy de les payer dans les hoiries des pauvres mineurs beaucoup de tuteurs laissent la crainte qu'il n'y ait pas le de quoy payer ces droits si odieux.

6. Ils demandent aussi que les droits de tierce appartenant au seigneur soient supprimés, par la raison que le seigneur lève la gerbe de huit et veut même tiercer les pommes de terre, et encore il y a bien les trois quarts de ladite communauté, et même les terres payant rente audit seigneur, qui sont sujettes auxdites tierces.

7. Ils demandent encore que les grandes routes soient entretenues conjointement et proportionnellement par les trois états.

8. Ils demandent encore que la recette des deniers royaux se fasse au rabay et qu'elle soit rendue dans les coffres du roy avec le moins de frais possible. Ce sont toutes ces surcharges qui sont cause qu'on ne voit dans les maisons de campagne que mauvais linges, mauvais lits, et dans plusieurs pas de pain.

Dans ladite communauté il n'y a aucun bois et très peu de pasquiers communaux la vérité est que les

¹ Aujourd'hui hameaux de Saint-Léger-du-Bois.

pauvres ne peuvent tenir aucun bétail faute de paccager. La vérité est que le seigneur possède les trois quarts de ladite communauté, le reste étant bien chargé de rentes envers ledit seigneur, qui sont beaucoup enmêlées, et plus de trente tenementiers dans plusieurs meix attachés aux manuels dudit seigneur, son fermier, ayant fait refus de les recevoir à cause de la solidité, tant lesdits fermiers que ledit seigneur ont fait de grands frais contre les censitaires, jusqu'à les obliger de fournir un commissaire à terrier pour lever les plans de ladite communauté et leur faire des égalations pour obtenir leurs rentes. La vérité est qu'il y en aura bien la moitié qui seront obligés de vendre une grande partie de leurs biens pour se retirer de cet objet.